

## Pétition

### Passage piéton sur l'Avenue Cortot à la hauteur de la boulangerie Tea-room Pain et Brioche

---

Nyon, le 9 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Mesdames Jessica Jaccoud, Caroline Vuille et Messieurs Marc Bourqui , Pascal Francfort, David Lugeon, David Saugy , David Vogel et Bernhard Willi s'est réunie le 7 avril 2015. Ont été excusés : Jaccoud Jessica, Vogel David, et Lugeon David.

La pétition, adressée le 16 janvier 2015 a été annoncée lors du Conseil Communal du 16 février et conformément à l'article 71 du règlement du Conseil Communal transmise à la commission des pétitions le 20 mars 2015. La séance a eu lieu le 7 avril 2015.

La pétition a été signée par 219 personnes, soit 181 de Nyon, 176 du district de Nyon et 1 de France. Elle demande de « rétablir ce passage pour la sécurité et le confort des piétons de notre quartier ».

Il n'est pas du rôle de la commission des pétitions de traiter du fond, ni même de l'opportunité des demandes formulées par voie de pétition. L'objet traité par ce texte étant de compétence municipale et respectant les formes légales, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport. La commission demande toutefois d'être renseignée de la suite que la Municipalité souhaite donner à cette pétition.

La commission :      Mesdames Jaccoud Jessica  
   Vuille Caroline  
   Messieurs Bourqui Marc  
   Francfort Pascal  
   Lugeon David  
   Saugy David  
   Vogel David  
   Willi Bernhard président et rapporteur